

L'examen préalable d'admission à l'Université de Lausanne (UNIL) s'adresse aux candidates et candidats qui ne sont pas en possession d'un certificat suisse de maturité gymnasiale ou d'un titre équivalent. Il permet d'accéder à une faculté particulière.

L'examen préalable en bref

L'examen préalable d'admission est destiné aux titulaires d'un diplôme non conforme aux exigences d'admission de l'UNIL. Il vise à attester d'une bonne culture générale et de capacités de réflexion, d'organisation et de synthèse. Le programme de l'examen diffère selon les facultés, mais, en règle générale, il est composé de plusieurs épreuves écrites et orales.

Remarque : la réussite de l'examen ouvre uniquement les portes de la faculté ou de l'école concernée !

Pour quelles facultés ?

L'examen préalable d'admission peut être préparé pour les écoles et facultés suivantes :

- Ecole de biologie (EB)
- Ecole de français langue étrangère (EFLE)
- Ecole des hautes études commerciales (HEC)
- Faculté des Géosciences et environnement (GSE)
- Faculté des Lettres
- Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP)
- Faculté de Théologie et sciences des religions

Les études de droit et sciences criminelles, de médecine et de pharmacie ne sont pas accessibles avec un préalable d'admission.

Comment se préparer ?

- Au Gymnase du soir, la préparation d'un examen préalable s'étend en principe sur 2 ans (env. quinze périodes hebdomadaires). A certaines conditions, l'examen préalable d'admission en Faculté des SSP peut également être préparé en 1 an (vingt périodes de cours par semaine). Plus d'informations sur www.gymnasedusoir.ch.
- Il est aussi possible de préparer cet examen en école privée ou en autodidacte.

Selon les facultés, chaque année, 40 à 60% des étudiants qui se présentent aux examens réussissent le préalable et commencent leur formation universitaire.
Source : Service Orientation et conseil de l'UNIL



Comment s'inscrire ?

Il est nécessaire de prendre contact avec la faculté ou l'école choisie et de s'inscrire auprès de son secrétariat (**les délais diffèrent selon les facultés**). Plusieurs documents peuvent être exigés lors de la candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, copie des titres, etc.).

De plus, une demande d'immatriculation doit être déposée auprès du Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne dans les délais (fin avril, en règle générale). L'inscription devra ensuite être confirmée après réussite de l'examen préalable d'admission.

Bon à savoir

D'autres voies ouvrent également les portes des hautes écoles universitaires aux adultes n'ayant pas le titre requis :

- la préparation du certificat de maturité gymnasiale, par exemple au Gymnase du soir ou en école privée;
- la préparation de l'examen passerelle Dubs, après une maturité professionnelle (voir la fiche [Passerelle Dubs](#));
- l'admission sur dossier à l'UNIL (sauf pour français langue étrangère), ouverte aux candidat-e-s qui disposent d'une expérience professionnelle importante.

Vous voulez en savoir plus ?

La brochure **Sans matu : vos accès à l'UNIL** peut être téléchargée sur Internet à l'adresse www.unil.ch/soc (Publications)

**Des questions sur les formations et les professions ?
L'information continue sur www.vd.ch/orientation.**